



DEPARTEMENT DE
L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DE HANVOILE

ARRONDISSEMENT DE
BEAUVAIS

Séance du 20 Mars 2026

CANTON DE
GRANDVILLIERS

L'An deux mille vingt-six le vingt mars à vingt heures trente,

Le conseil municipal de la commune de Hanvoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DANIEL, maire.

EN EXERCICE : 15

Date de convocation : 16/03/2026

PRÉSENTS : 15

Etaient présents : Messieurs, Daniel, Gille, Renard, Beeuwsaert, Maron, Boucher, Hédin, Boudinet, Mesdames Bellu, Bellay, Dewulf, Cornille, Brocq, Deneuille, Dévigne

VOTANTS : 15

Etaient représentés : /

POUR : 15

Etaient absents excusés : /

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

Secrétaire de séance : Madame Caroline DENEUVILLE

SLE communes (- de 25 000 habitants)

Désignation du / des représentant(e)s du Secteur Local d'Énergie (SLE)

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.5211-7 et L.2121-33 ;
Vu les statuts en vigueur du Syndicat d'Énergie de l'Oise ;**

Considérant que la Commune de **HANVOILE** est membre du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60).

Considérant que conformément aux statuts du SE60, afin d'éviter un comité pléthorique, la **représentation des 442 communes membres au Comité syndical (assemblée délibérante du SE 60) se fait de façon indirecte via des Secteurs Locaux d'Énergie (SLE).**

Considérant que les communes de moins de 2 000 habitants désignent un représentant tandis que les communes de plus de 2 000 habitants et de moins de 25 000 habitants désignent deux représentants.

Considérant que pour représenter la Commune au sein de ce syndicat mixte fermé, il y a lieu de nommer **1 représentant(e)s qui siègeront au sein du SLE PICARDIE VERTE, lequel désignera lors de sa prochaine réunion ses futur(e)s délégué(e)s qui siègeront au Comité syndical du SE 60.**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions ;

DÉCIDE :

- **DE DÉSIGNER en qualité de représentant pour siéger au sein du Secteur Local d'Énergie de la Picardie Verte : Monsieur DANIEL Laurent**

Fait à HANVOILE, le 20 mars 2026



Le Maire,
Laurent DANIEL

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la date de publication